

DEPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE LAON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE
COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Mardi 19 avril 2011 - 18h30 -

Salle de Réunion - Rue Croix Grand-Père à Saint Erme

Etaient présents : MMES RAVAUX (suppléante de M. LECOQ) VAN DEN AVENNE, WARZEE (suppléante de M. COTTE), PARANT (suppléante de M. TIMMERMAN), POURREAU (suppléante de M. TATTE), LIEBENS (suppléante de MME DUTERQUE), CHEVALIER, LAPOINTE, REMY. MM DEBEAUFORT (suppléant de MME HALLIER), GERARD, DUCAT, COURTEFOIS, LEROY (suppléant de M. MARIVAL), DROY, LAPORTE, LIEGEY, BRILLOUET, MESSIEUX, KULEMANN, FERON, CORNILLE (suppléant de MME PINON), GAIGNE, DESGRIPPES, MARTIN, BONNET, ROBERT, FRANCOIS, SEVRIN (suppléant de M. CENS), NORMAND, LORAIN, BERRIOT, HOREMANS, LEMOINE (suppléant de M. ANDRE), SAILLARD.

Etaient excusés : MME HALLIER, ANCIAUX, DUTERQUE, PINON, KLEIN
MM PREVOT, LECOQ, CABON, MARIVAL, COTTE, TIMMERMAN, TATTE, SYLVESTRE, GENTILHOMME, CENS, ANDRE.

Etaient absents : MM SERIN, FENAU, PROUVOST, DENIS, MENET, PHILIPPOT, TAUFOR, BARTELS, MARCHET, RENARD, COEZ, BEGARD, LARIVE, LEBEE.

Pouvoirs : M. CABON donne pouvoir à M. MARTIN
MME KLEIN donne pouvoir à MME CHEVALIER
M. GENTILHOMME donne pouvoir à M. DESGRIPPES

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

Budget annexe ordures ménagères :

- ↻ Compte administratif 2010
- ↻ Compte de gestion 2010
- ↻ Affectation du résultat 2010
- ↻ Budget prévisionnel 2011

Budget annexe SPANC :

- ↻ Compte administratif 2010
- ↻ Compte de gestion 2010
- ↻ Affectation du résultat 2010
- ↻ Budget prévisionnel 2011

Budget annexe Bâtiments artisanaux :

- ↻ Compte administratif 2010
- ↻ Compte de gestion 2010
- ↻ Affectation du résultat 2010
- ↻ Budget prévisionnel 2011

Budget annexe Local industriel de Saint Erme :

- ↳ Compte administratif 2010
- ↳ Compte de gestion 2010
- ↳ Clôture du budget annexe

Budget général :

- ↳ Compte administratif 2010
- ↳ Compte de gestion 2010
- ↳ Affectation du résultat 2010
- ↳ Taux d'imposition 2011
- ↳ Budget prévisionnel 2011

↳ Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Adhésion de la Communauté de communes de la Champagne picarde

↳ FRAPP 2009-2011 : avenant au contrat

↳ FRAPP 2009-2011 : demandes de subventions

↳ Foyer rural de Coucy les Eppes : mise à disposition de personnel pour l'ALSH de Coucy les Eppes - Autorisation de signer une convention

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE ET AU BUREAU

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHEVALIER remercie les délégués présents.

Elle informe le Conseil que Monsieur MARTIN a reçu un pouvoir de Monsieur CABON, Monsieur DESGRIPPES un pouvoir de Monsieur GENTILHOMME et qu'elle a reçu un pouvoir de Madame KLEIN.

Elle dresse ensuite la liste des réunions auxquelles elle a participé depuis le dernier conseil communautaire :

- 1^{er} avril : réunion au Conseil Général relative à l'amélioration en matière de réseau téléphonique.

Madame CHEVALIER précise qu'un numéro vert va être mis en place pour les élus, afin de signaler toutes dégradations ou problèmes sur les réseaux.

Elle ajoute que la « zone blanche » (téléphonie) devrait être couverte en 2012, et que concernant la zone d'ombre (internet), les multiplexeurs seront remplacés par la fibre optique.

Elle demande par ailleurs aux élus de l'informer des difficultés en matière de réseau téléphonique sur leur commune afin de réaliser un recensement pour le Conseil Général.

- 4 avril : réunion du comité de pilotage relative au contrat enfance/jeunesse deuxième génération avec la participation de la CAF.

Elle précise qu'une réflexion sur les actions en cours et à venir va être mise en place et pour cela trois ateliers de travail sont prévus :

- 2 mai : multi-accueils
- 3 mai : périscolaire
- 5 mai : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

- 7 avril : réunion à la Préfecture relative au Centre de Ravitaillement des Essences de Mauregny.

Madame CHEVALIER précise que la Sécurité Civile a présenté son projet ainsi que le SDIS.

Elle ajoute que Monsieur le Maire de la commune de Mauregny a fortement regretté que son projet de village seniors couplé à un centre Intergénérationnel de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, n'ait pas été pris en compte.

Monsieur DESGRIPPES précise que la Commune de Mauregny a travaillé sur son projet pendant plus d'un an, et que peu de chances ont été laissées aux Communes face au projet du Ministère de la Défense.

- 8 avril : réunion à la Préfecture sur les propositions d'éligibilité à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les règles d'éligibilité pour 2011 ont été fixées ainsi que les taux de subvention.

Une circulaire sera envoyée prochainement aux Communes et Communautés de Communes.

Monsieur LORAIN demande combien de dossiers peuvent être déposés au titre de la DETR

Madame CHEVALIER répond qu'elle ne connaît actuellement, que les opérations éligibles au titre de cette dotation.

- 11 avril : entretien avec Madame TORDEUX Inspectrice de circonscription, sur l'action de prévention contre les risques addictifs en milieu scolaire, suite à la demande déposée au titre du FRAPP.
- 12 avril : réunion au collège de Sissonne pour la présentation des scènes Sissonnaise et son Festival de Théâtre prévu en juin.

Madame CHEVALIER précise que la Communauté de Communes pourrait participer par le biais d'un prêt de matériel.

- 19 avril : réunion à la Préfecture relative au Service Public de l'Emploi Local.
- Les nouvelles directives concernent trois objectifs :
 - faciliter l'accès et le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée
 - Améliorer la fluidité du travail local
 - Développer la sécurisation des parcours professionnels pour l'accès et la formation des demandeurs d'emploi.

Madame CHEVALIER précise que les difficultés pour accéder aux formations ont été reconnues et qu'un assouplissement a été demandé.

Madame CHEVALIER rappelle l'ordre du jour, et précise que les délibérations concernant le Fonds de Solidarité Logement, le FRAPP et la mise à disposition de personnel pour l'ALSH de Coucy les Eppes seront présentées en premier.

DELIBERATIONS

1. ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

1.1 Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Adhésion de la Communauté de communes de la Champagne Picarde

Madame CHEVALIER présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Adhésion de la Communauté de communes de la Champagne picarde

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) institué par la loi du 31 mai 1990 modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Afin de pérenniser ce dispositif financier, le Conseil général a sollicité la Communauté de communes pour participer à celui-ci à hauteur de 0,41 € par habitant soit $20794 \times 0,41 \text{ €} = 8\,525,54 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

- > d'accepter de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0,41 € par habitant soit $20794 \times 0,41 \text{ €} = 8\,525,54 \text{ €}$,
- > de verser la somme de 8 525,54 € au gestionnaire du fonds (CAF),
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte subséquent.

Elle précise que cette délibération ayant été adoptée par le Conseil Communautaire, les communes n'ont plus à participer au financement de ce fonds.

1-2 FRAPP 2009-2011 - Avenant au contrat

Madame CHEVALIER rappelle que dans le cadre du FRAPP 2009-2011, chaque Communauté de Communes dispose d'une enveloppe.

Suite à l'abandon du projet de création d'une maison médicale à St Erme, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde a décidé de reporter ces crédits sur de nouveaux projets communautaires.

Madame CHEVALIER donne lecture du tableau FRAPP distribué lors de la séance.

Elle ajoute que le projet de la Commune de Pontavert relatif à la création d'un terrain multi-sport est désormais intégré à la programmation.

Madame CHEVALIER présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : FRAPP 2009 - 2011 - Avenant au contrat

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 janvier 2010, approuvant la programmation FRAPP 2009-2011,

Vu le Contrat Régional 2009-2011 d'Appui aux Pays de Picardie,

Vu l'avenant n° 1 au contrat régional,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

- > d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Régional d'Appui aux Pays de Picardie,
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer celui-ci et tout acte subséquent

1-3 FRAPP 2009-2011 - Demandes de subventions

Madame CHEVALIER rappelle à l'Assemblée, que les actions FRAPP doivent être commencées avant la fin de l'année 2011, sinon la subvention accordée sera définitivement perdue.

Madame CHEVALIER présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : FRAPP 2009 - 2011 - Demandes de subventions

Vu le Contrat Régional d'Appui aux Pays de Picardie (Pays du Laonnois),

Considérant l'abandon ou la modification de certains projets déposés dans le cadre de ce contrat,

Considérant que des opérations nouvelles ou modifiées peuvent être présentées dans le cadre d'un avenant, dans la limite du crédit disponible,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

- > d'approuver les opérations suivantes, et les plans de financement correspondants :

- Nouveaux projets :

Libellé de l'opération	Assiette subventionnable	Taux programmé d'intervention de la Région	Subvention FRAPP
Aide à la mobilité du RAM	15 000 €	40 %	6 000 €
Résidence photo	40 000 €	80 %	32 000 €
Acquisition de matériel pour la saison culturelle	12 000 €	80 %	9 600 €
Actions de prévention en milieu scolaire relatives aux conduites addictives (en liaison avec la C.C.C.D.)	35 000 €	80 %	28 000 €

- Projet modifié :

Libellé de l'opération	Assiette subventionnable	Taux programmé d'intervention de la Région	Subvention FRAPP
Saison culturelle (en liaison avec la C.C.C.D.)	107 000 €	70 %	74 900 €

> d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès de la Région, au titre du FRAPP, les subventions prévues.

SERVICE COMMUNAUTAIRE

2.1 Foyer rural de Coucy les Eppes : mise à disposition de personnel pour l'ALSH de Coucy les Eppes - autorisation de signer une convention

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : foyer rural de Coucy les Eppes : mise à disposition de personnel pour l'ALSH de Coucy les Eppes - Autorisation de signer une convention

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière d'organisation des accueils de loisirs sans hébergement,

Considérant la nécessité de recourir à du personnel titulaire du BAFD ou équivalent pour assurer la direction des accueils de loisirs,

Considérant la difficulté pour la Communauté de communes de recruter du personnel remplissant les conditions nécessaires,

Considérant la proposition du Foyer Rural de Coucy les Eppes de mettre à disposition une personne (sous contrat emploi solidaire) pouvant assurer la direction et l'animation de l'accueil de loisirs de Coucy les Eppes pour la période du 29 juin 2011 au 3 août 2011 pour un coût forfaitaire de 365 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec le Foyer Rural de Coucy les Eppes autorisant la mise à disposition d'une personne (sous contrat emploi solidaire) pour assurer la direction et l'animation de l'accueil de loisirs de Coucy les Eppes du 29 juin 2011 au 3 août 2011, pour un coût forfaitaire de 365 €.

1. ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

Madame CHEVALIER rappelle qu'aucune question, ni remarque sur le projet de budget n'est parvenue à la Communauté de Commune de la Champagne Picarde depuis la dernière séance.

Elle précise que les taux des impôts locaux et le montant des dotations ont été connus après le Débat d'Orientation Budgétaire et que des modifications ont donc été apportées afin de prendre en compte les chiffres réels.

1. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

1.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Monsieur MARTIN rappelle la situation finale des années antérieures. Il précise que pour les années 2006, 2007 et 2008 il reste 190 000€ non recouverts et pour 2010, 158 000€.

Objet : Compte administratif 2010 - Budget annexe ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2010 du budget annexe ordures ménagères, lequel peut se résumer ainsi :

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	1 745 576,23	1 819 444,88	73 868,65	0,00	0,00	73 868,65	0,00	0,00	73 868,65
TOTAL	1 745 576,23	1 819 444,88	73 868,65	0,00	0,00	73 868,65	0,00	0,00	73 868,65

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1.2 COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Approbation du compte de gestion 2010 - Budget annexe ordures ménagères

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> de déclarer que le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3 AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Affectation du résultat 2010 – Budget annexe ordures ménagères

Vu l'adoption du compte administratif faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 73 868,65 €
- l'absence d'écriture en section d'investissement

Vu l'absence des restes à réaliser

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> de reporter l'excédent de fonctionnement de 73 868,65 € au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » du budget primitif 2011.

1.4 BUDGET PREVISIONNEL 2011

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Monsieur ROBERT demande si des mesures ont été prises concernant les problèmes de recouvrement.

Monsieur MARTIN rappelle que lors de la réunion précédente du Conseil Communautaire, l'Assemblée a souhaité que la liste établie par le Percepteur des personnes qui ne paient pas soit communiquée aux maires.

Il rappelle également que Monsieur LORAIN avait proposé qu'un autre mode de financement soit étudié.

Monsieur LORAIN estime qu'il faudrait prévoir des provisions pour les impayés.

Madame CHEVALIER rappelle qu'il existe une ligne « annulations de titres »

Monsieur MARTIN rappelle que la procédure de mise en non valeur est longue. A titre d'exemple, un montant d'environ 6 000€ a été annulé en 2010.

Monsieur LAPORTE ajoute que les impayés se reportent sur les bons payeurs.

Madame CHEVALIER rappelle que pour l'année 2009, avec le financement du service par l'impôt, il n'y a pas eu d'impayés.

Monsieur MARTIN précise qu'au cours de l'année 2011, la Commission Finances étudiera cette question des impayés.

Objet : Budget prévisionnel 2011 - Budget annexe ordures ménagères

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
- d'adopter le budget primitif qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	1 923 968,00 €
Recettes	:	1 923 968,00 €

Section d'investissement

Dépenses	:	0,00 €
Recettes	:	0,00 €

2. BUDGET ANNEXE SPANC

2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Compte administratif 2010 - Budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2010 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) », lequel peut se résumer ainsi :

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	15 160,61	1 600,00	-13 560,61	0,00	0,00	-13 560,61	0,00	0,00	-13 560,61
TOTAL	15 160,61	1 600,00	-13 560,61	0,00	0,00	-13 560,61	0,00	0,00	-13 560,61

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux dif-

- férents comptes ;
3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2 COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Compte de gestion 2010 - Budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
> de déclarer que le compte de gestion du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3 AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Affectation du résultat 2010 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vu l'adoption du compte administratif 2010 faisant apparaître :
- un déficit de fonctionnement de 13 560,61 €
- l'absence d'écriture en section d'investissement

Vu l'absence des restes à réaliser

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
> de reporter le déficit de fonctionnement de 13 560,61 € au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » du budget primitif 2011.

2.4 BUDGET PREVISIONNEL 2011

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Monsieur MARTIN précise qu'il est prévu le recrutement de deux agents en CAE :

- Un agent chargé d'effectuer des contrôles avec Monsieur BAUTISTA
- Un agent chargé des tâches administratives et de facturation

Objet : Budget prévisionnel 2011 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
- d'adopter le budget primitif qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	76 430,00 €
Recettes	:	76 430,00 €

Section d'investissement

Dépenses	:	0,00 €
Recettes	:	0,00 €

3. BUDGET ANNEXE BATIMENTS ARTISANAUX

3.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Compte administratif 2010 - Budget annexe Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2010 du budget annexe « bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale », lequel peut se résumer ainsi :

Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de clôture	Restes à réaliser dé-penses	Restes à recouvrer	Situation finale
----------------	----------------	------------------------	---	---------------------------------------	---------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Investissement	53 433,70	78 912,73	25 479,03	-93 556,78		-68 077,75	0,00	0,00	-68 077,75
Fonctionnement	27 761,47	114 442,47	86 681,00	71 884,32	71 884,32	86 681,00	0,00	0,00	86 681,00
TOTAL	81 195,17	193 355,20	112 160,03	-21 672,46	71 884,32	18 603,25	0,00	0,00	18 603,25

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.2 COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Compte de gestion 2010 - Budget annexe Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> de déclarer que le compte de gestion du budget annexe « bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale » dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.3 AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Affectation du résultat 2010 - Budget annexe bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

Vu l'adoption du compte administratif 2010 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 86 681,00 €,

- un déficit d'investissement de 68 077,75 €

Vu l'état des restes à réaliser de la section d'investissement :

- 0,00 € en recettes
- 0,00 € en dépenses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
> d'affecter 86 681,00 € à la section d'investissement (compte 1068)

3.4 BUDGET PREVISIONNEL 2011

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Budget prévisionnel 2011 - Budget annexe bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
- d'adopter le budget primitif qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	71 149,00 €
Recettes	:	71 149,00 €

Section d'investissement

Dépenses	:	123 079,00 €
Recettes	:	123 079,00 €

4. BUDGET ANNEXE LOCAL INDUSTRIEL DE SAINT ERME

Madame CHEVALIER précise que ce budget sera clôturé puisqu'il n'a plus d'objet en raison de la nouvelle affectation du local aux services de la Communauté de communes (Service Public d'Assainissement Non Collectif - Equipe verte - salle de réunions communautaires).

4.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Compte administratif 2010 - Budget annexe Local industriel de Saint Erme

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) approuve le compte administratif 2010 du budget annexe « local industriel de Saint Erme », lequel peut se résumer ainsi :

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	35 659,69	50 517,31	14 857,62	-39 193,42		-24 335,80	0,00	0,00	-24 335,80
Fonctionnement	30 311,88	85 229,31	54 917,43	50 517,31	50 517,31	54 917,43	0,00	0,00	54 917,43

TOTAL	65 971,57	135 746,62	69 755,05	11 323,89	50 517,31	30 581,63	0,00	0,00	30 581,63
-------	-----------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------	------	-----------

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.2 COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : **Compte de gestion 2010 - Budget annexe local industriel de Saint Erme**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> de déclarer que le compte de gestion du budget annexe « local industriel de Saint Erme » dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4.3 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : **Clôture du budget annexe local industriel de Saint Erme**

Considérant que le budget annexe « local industriel de Saint Erme » n'a plus d'objet en raison de la nouvelle affectation du local aux services de la Communauté de communes (Service Public d'Assainis-

sement Non Collectif - Equipe verte - salle de réunions communautaires),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
> de clore ce budget annexe avec date d'effet au 1^{er} mai 2011

Madame CHEVALIER informe le Conseil que l'excédent 2010, sera intégré au Budget Général en 2012.

5. BUDGET GENERAL

5.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Madame REMY fait observer qu'il ne s'agit pas du budget « local industriel de St Erme » mais bien du budget général pour le point n°1 de la proposition de l'Exécutif.

Elle demande que cette erreur soit corrigée.

Objet : Compte administratif 2010 - Budget général

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) approuve le compte administratif 2010 du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

	Total dé- penses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice pré- cédent	Part affectée à l'investisse- ment 2010	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	250 410,80	380 097,85	129 687,05	415 487,40		545 174,45	322 581,69	166 642,00	389 234,76
Fonctionnement	2 245 771,00	2 336 939,42	91 168,42	1 256 905,59	201 554,85	1 146 519,16	0,00	0,00	1 146 519,16
TOTAL	2 496 181,80	2 717 037,27	220 855,47	1 672 392,99	201 554,85	1 691 693,61	322 591,69	166 642,00	1 535 753,92

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.2 COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Compte de gestion 2010 - Budget général

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> de déclarer que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5.3 AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Objet : Affectation du résultat 2010 - Budget général

Vu l'adoption du compte administratif 2010 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 146 519,16 €,
- un excédent d'investissement de 545 174,45

Vu l'état des restes à réaliser de la section d'investissement :

- 322 581,69 € en dépenses
- 166 642,00 € en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :

> de reporter l'excédent de fonctionnement de 1 146 519,16 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2011.

5.4 TAUX D'IMPOSITION 2011

Madame CHEVALIER précise que les taux ont été recalculés par l'Etat suite à la réforme de la fiscalité locale.

Monsieur MARTIN propose au Conseil de ne pas augmenter ces taux.

Monsieur LORAIN déclare qu'il sera difficile d'expliquer aux contribuables les changements en matière de taxe d'habitation.

Madame CHEVALIER répond qu'une information sera en effet nécessaire.

Monsieur MARTIN commente le tableau relatif à l'évolution du produit fiscal entre 2010 et 2011.

Monsieur ROBERT demande que ce tableau soit distribué aux élus.

Monsieur MARTIN précise que ce tableau sera distribué avec le compte-rendu.

Objet : Taux d'imposition 2011 - Budget général

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :
-fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	:	3,70 %
- Taxe foncière (bâti)	:	1,72%
- Taxe foncière (non bâti)	:	2,87%
- Cotisation foncière des entreprises	:	1,83%
- Fiscalité professionnelle de zone	:	19,42%

Monsieur MARTIN apporte des précisions en ce qui concerne le changement des montants inscrits dans le Débat d'Orientation Budgétaire :

➤ Dépenses de fonctionnement :

Services	Compte	Libellé	Montant
Administration	60621	Combustibles	+ 2 000€
	6188	Divers	+ 2 000€
	6231	Annonces et insertions	+ 1 000€
ALSH Sissonne	6288	Autres services extérieurs	+ 1 000€
ALSH St Erme			+ 1 000€
ALSH Guignicourt			+ 1 000€
ALSH Pontavert			+ 1 000€
ALSH Bucy			+ 1 000€
Divers			673
	739116	Reversement FNGIR	+ 63 897€
Economie	6611	intérêts	+ 1 000€

Madame CHEVALIER demande quelles sont les Communes qui perçoivent du FNGIR.

Monsieur LORAIN répond que sa Commune en reçoit.

Monsieur MARTIN précise que la Commune de Montaigu reverse 61 000€.

Monsieur ROBERT constate que pour le compte 60621, les dépenses annuelles de la Communauté de Communes s'élève à environ 20 000€. Il précise qu'il serait intéressant de réaliser un bilan énergétique et d'engager une réflexion sur les énergies renouvelables.

➤ Recettes de fonctionnement

Service	Compte	libellé	Montant
SPANC	70841	Personnels facturés au BP général	+ 58 669€
OM			+ 29 800€
Impôts	7311	Contrib. Directes	+ 986 991€
	74833	Etat - comp. TP	+ 1 273€
	74834	Etat - comp. Exo TF	+ 18 236€
	74835	Etat - comp. Exo TH	+ 15 017€

5.5 BUDGET PREVISIONNEL 2011

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Il présente les excédents de fonctionnement depuis 2008 et constate la régularité entre ces années.

Madame CHEVALIER rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la section d'investissement faisant ressortir un excédent qui a été affecté avec votre accord aux réserves foncières.

Objet : Budget prévisionnel 2011 - Budget général

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide :
- d'adopter le budget primitif qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 580 869 ,00 €
Recettes : 3 495 167 ,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 907 616,00 €
Recettes : 907 616,00 €

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE ET AU BUREAU

En application de l'article 21-2223 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises au cours de la période du 31 mars à ce jour, en application de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire, ainsi qu'au Bureau.

INFORMATIONS

Madame CHEVALIER remercie les Vice-présidents qui ont respecté les budgets votés pour 2010.

Monsieur MARTIN remercie également le personnel de la Communauté de Communes pour le travail réalisé.

Madame CHEVALIER lève la séance

La Présidente

Chantal CHEVALIER